

Master en urbanisme et aménagement du territoire

Test d'admission

Il est demandé aux candidats de remettre aux examinateurs une lettre de motivation lorsqu'ils se présentent pour le test d'admission.

Le test consiste en un questionnaire à choix multiples et un texte à synthétiser et commenter. Il vise à vérifier que les capacités préalables requises à l'admission dans les premières unités d'enseignement sont acquises par le candidat.

Ces capacités préalables sont les suivantes :

A partir de documents de référence (rapport, article, extrait de livre, ...) relatifs à la pluridisciplinarité propre à l'urbanisme, l'étudiant sera capable :

- *de réaliser une analyse et une synthèse ;*
- *de dégager des éléments pertinents pour l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire ;*
- *d'élaborer une critique argumentée.*

A partir d'un texte de référence (article ou extrait de livre) relatif à l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire l'étudiant sera capable :

- *de réaliser une analyse et une synthèse ;*
- *de dégager les intentions et les éléments structurant le raisonnement ;*
- *d'élaborer une critique argumentée.*

A partir de représentations couramment utilisées en urbanisme (plans, élévations, coupes perspectives, photographies, ...) et de situations concrètes urbaines ou territoriales, l'étudiant sera capable :

- *d'appréhender les informations traduites sous forme graphique et/ou iconographique ;*
- *de démontrer sa connaissance des principes élémentaires des représentations graphiques et iconographiques pratiquées en urbanisme (unités, échelle, orientation,...) ;*
- *d'établir les correspondances entre différentes représentations graphiques et/ou iconographiques d'un même sujet urbain ou territorial ;*
- *de restituer sous une forme graphique et/ou iconographique les principaux éléments d'une situation urbaine ou territoriale donnée.*